

APPEL A PROJET DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT AU
NORD KIVU ET EN ITURI

I. Contexte justificatif

En date du 1^{er} mai 2025, le consortium Pole Institute et Prospect sous le lead de Kofi Annan Foundation, a procédé au lancement du projet « **La paix au-delà des frontières** », un programme de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent en RDC et en Ouganda avec le financement de l'Union Européenne.

Ce projet de consolidation de la paix a pour objectif de contribuer à la réduction de la menace, la persistante, le soutien et la propagation de l'extrémisme violent en République Démocratique du Congo (RDC) et en Ouganda, notamment envers les Allied Democratic Forces (ADF).

Entre autres objectifs spécifiques, le projet « **La paix au-delà des frontières** » se veut d'assurer le renforcement des capacités des principaux acteurs étatiques et non étatiques au niveau local afin de pouvoir prévenir et combattre l'extrémisme violent dans les régions à haut risque.

En outre, les analyses du contexte lié à l'extrémisme violent dans la partie Est de la RDC, l'état de lieu des actions de prévention et de lutte contre ce phénomène, les plans d'actions conjoints élaborés à cet effet et bien d'autres actions réalisées dans le cadre de ce projet ont pu mettre en évidence l'existence d'un certain nombre d'initiatives locales de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent caractérisé par l'activisme de l'ADF en Ituri et au Nord Kivu. C'est en perspective de la mise en œuvre de ces initiatives que Pole Institute envisage d'appuyer 4 micro-projets de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent à Beni et à Bunia dans les provinces du Nord Kivu et de l'Ituri.

II. Objectif

Cette action de Pole Institute se veut d'assurer que les organisations de la société civile au niveau locale s'engagent activement dans les actions de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent dans les régions à haut risque. Le but étant de permettre aux bénéfices de notre intervention de dépasser le cadre du projet, et d'être disséminés aux bénéficiaires indirects ciblés.

III. Target/Cible

Au total, 4 micro-projets initiés par les OSC locales seront appuyés respectivement à Beni au Nord Kivu et à Bunia en Ituri.

IV. Principaux axes thématiques

Les activités éligibles sous ce financement incluent les axes thématiques suivants :

- **Axe thématique 1** : Campagnes d'information et d'éducation liées à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent ;
- **Axe thématique 2** : Dialogue interreligieux ou intercommunautaire ;
- **Axe thématique 3** : Efforts de résolution des conflits susceptibles d'alimenter l'extrémisme violent en Ituri et au Nord Kivu ;
- **Axe thématique 4** : Activités visant à s'attaquer aux causes profondes de la violence ou à promouvoir la pensée critique pour renforcer la résistance à l'idéologie extrémiste et violente.

V. Zones d'intervention

Les micro-projets à soutenir seront implémentés dans la partie Est de la RDC, particulièrement dans les provinces de l'Ituri et du Nord Kivu.

- ✓ Pour l'Ituri, la zone concernée est la ville de Bunia.
- ✓ Pour le Nord Kivu, les zones concernées sont celles comprenant la ville de Beni et le territoire de Beni (précisément Oicha et Kasindi-Lubiriha).

VI. Critères de sélection

Les critères de sélection pour cet appel à projet sont les suivants :

1. Pertinence du projet proposé pour atteindre l'objectif global du projet « La paix au-delà des frontières »,
2. Clarté de la théorie du changement du projet,
3. Alignement du projet sur les orientations de la Commission européenne en matière d'indicateurs sectoriels sur la lutte contre l'extrémisme violent (CEV),
4. Capacité de gestion financière et opérationnelle des OSC locales à recevoir, utiliser, administrer, comptabiliser et rendre compte du financement qu'elles recevront, conformément aux règles de l'UE.

Pour être éligible à ce micro-financement, les OSC candidates doivent :

- Être actives dans les zones ciblées par le projet (voir ci-dessus),
- Compter des membres parmi les groupes cibles du projet « La paix au-delà des frontières » et
- Justifier d'au moins deux ans d'expérience pertinente.
- Avoir pris part, ou ayant des membres qui ont pris part, aux ateliers de renforcement des capacités organisé par Pole Institute dans le cadre du projet « La paix au-delà des frontière ».

Il est attendu des OSCs durant leur application qu'elles :

- Démontrant la pertinence de leur projet par rapport aux causes profondes des violences perpétrées par les ADF,
- Planifient les résultats, s'aligner sur la promotion de valeurs positives telles que l'empathie, l'esprit critique et l'égalité des sexes ;
- Démontrant leur capacité de gestion financière et opérationnelle à recevoir, utiliser et rendre compte de la subvention reçue, conformément aux règles de l'UE.

VII. Budget et durée des projet



PEACE BEYOND BORDERS LA PAIX AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

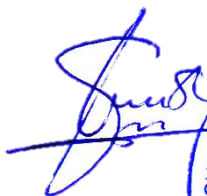
Les 4 projets retenus seront financés à hauteur de 6 000 EUR (Six mille euros), en raison de 1 500 EUR (Mille cinq cents euros) pour chaque projet au maximum. La durée d'exécution va s'étendre sur le mois d'août 2026, y compris la période de rapportage.

VIII. Comment soumettre le projet ?

Les organisations de la société civile dûment constituées, intéressées par cet appel à projet et actives à Beni et Bunia peuvent soumettre leurs micro-projets à l'adresse suivante : poleinst@pole-institute.org avec copies à charmant.wandambi@pole-institute.org et emmanuel.bachweki@pole-institute.org au plus tard le 30 juillet 2026 à 16h00, heure de l'Est de la RDC.

Pour Pole Institute,

Professeur Nene Morisho Mwana Biningo


Coordinateur



Kofi Annan
Foundation



Funded by
the European Union